

[Modification de l'avis de l'EFSA sur la consommation de graines germées](#)

Suite aux épisodes de E. coli O104:H4 en Allemagne et en France plus tôt dans l'année, l'Autorité européenne de Sécurité alimentaire (EFSA) a émis un avis concernant la consommation de graines germées. Or, cet avis a été récemment modifié à la suite d'un nouveau [rapport](#) sur ces foyers.

L'avis de l'EFSA conseillant au consommateur de ne pas cultiver lui-même de graines germées et de ne consommer que des graines germées cuites est levé, car entre-temps, le lot suspect de graines de fenugrec a été retiré du marché dans tous les Etats membres de l'UE et que les restrictions à l'importation de ce produit en provenance d'Egypte restent d'application.

Nous souhaitons rappeler au consommateur l'énorme importance du respect de bonnes pratiques d'hygiène lors de la préparation et de la consommation de tous les légumes.

Voir <http://www.favv-afsca.fgov.be/astuces/cinqcles.asp>